

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Cession de l'ancien centre d'exploitation des routes lieudit " Pelcourt " sis 312 chemin des Arcades à Aix-en-Provence au profit de la SARL Sogiprom

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de constater la désaffectation de l'ancien centre d'exploitation des routes lieudit « Pelcourt » sis 312 chemin des Arcades à Aix-en-Provence, cadastré section OR n°47 et de le déclasser du domaine public dans le domaine privé du Département,
- d'approuver sa cession au prix de 500 000 €, conforme à l'avis de France Domaine, au profit de la SARL Sogiprom.
- d'autoriser, la signature du compromis sans condition suspensive, dans lequel sera mentionné le versement par l'acquéreur d'une indemnité d'immobilisation de 5 % du montant de la vente le cas échéant et de celle de l'acte de vente correspondant ainsi que de tout document se rapportant à cette transaction.

La recette correspondante, soit 500 000 €, sera imputée au budget départemental, chapitre 77, fonction 0202, article 775.

A l'unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée